

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 20 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, M. LE CLEC'H, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme GENOVESI (pouvoir à M. GABRIEL), Mme CORDON (pouvoir à Mme ROUBINET), Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme MAYET), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON), Mme PAPONNAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme GARRY (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. INDJIAN (pouvoir à M. POIZAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 234 - Convention à conclure avec la société RUEIL ENERGIE, portant servitude de passage de réseau de chaleur sur la parcelle cadastrée AO n°1053 propriété du domaine privé de la ville.

Le Maire rappelle que la Ville a acquis récemment des emprises de terrain se situant rue des Bons raisins afin de permettre la création d'une sente piétonne entre les rues Bons Raisins et la rue des Folies.

Il indique que la société RUEIL ENERGIE, développant actuellement le réseau de chauffage urbain dans ce secteur et afin d'éviter le passage de ce réseau sur l'emprise de l'école impliquant des travaux pouvant impactés le bâti, s'est rapprochée de la Ville afin de solliciter une servitude de passage à cet endroit.

En accord avec les services techniques en charge de ce déploiement avec la société RUEIL ENERGIE, la Ville a accepté de consentir cette servitude de passage de réseau.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de servitude de passage à conclure avec la société RUEIL ENERGIE, relative au déploiement du réseau de chaleur

urbain.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 14 novembre 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2023 ;

APPROUVE la convention à conclure avec la société RUEIL ENERGIE relative au déploiement du réseau de chaleur urbain.

AUTORISE Le Maire ou l'Élu délégué à signer la convention ainsi que tout acte notarié la réitérant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick Ollier', written over a horizontal line.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 24 novembre 2023
N° identifiant : 092-219200631-20231120-lmc146607-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 24 novembre 2023